

### Cohabitation - Pas de pétition organisée par la Ville d'Esch

Lundi, 29 juin 2020. L'administration communale d'Esch-sur-Alzette tient à préciser qu'elle ne procède ni à un sondage, ni à une pétition au sujet de la cohabitation à Esch. En effet, ce weekend, plusieurs personnes abordant les passants au centre-ville ont été signalées à l'administration communale. Les personnes en question ont questionné des passants sur la cohabitation à Esch-sur-Alzette sur base d'une initiative purement privée.

*Plus d'informations sur [www.esch.lu](http://www.esch.lu) et au Service relations publiques de la Ville d'Esch : [relationspubliques@villeesch.lu](mailto:relationspubliques@villeesch.lu) - +352 2754 4270*